

A. Monsieur le Prefet
du Cantal
Aurillac

Monsieur le Prefet,



Désirant me rendre
en Italie auprès de ma famille pour
deux mois Je vous serais très obligé
de bien vouloir me viser le passeport

D'avance Je vous
remercie et vous prie de croire, Monsieur
le Prefet, à l'expression de mon
Profond respect.

Aurillac le 4 Janvier 1925
M^r Rosta

Vu et approuvé
pour la signature

Le Maire

(CANTAL)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CANTAL

AURILLAC, le 7 Janvier 1925

Monsieur VET Oreste est prié de
vouloir bien se présenter lui même à la
Préfecture en vue du visa de son passeport.

Les frais de ce visa s'élèverent
à la somme de 32 francs

LE PRÉFET DU CANTAL
Le Conseil de Préfecture

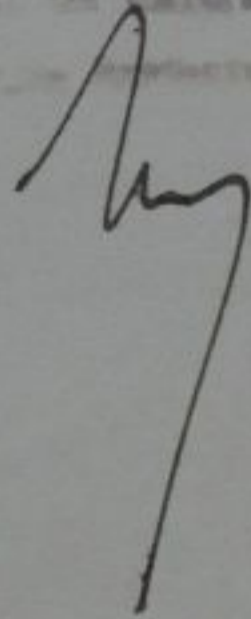
(Sous le couvert de M. le Maire de PRUNET.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CANTAL

Monsieur Maï Creste
est prié de vouloir
~~se présenter lui-même à la Préfecture~~
~~pour parvenir à~~
~~la Préfecture la somme~~
en de 32 francs nécessaires
pour le visa de son passeport.
Les frais de la mise à disposition de la
somme de Aurillac le 5/1/1925.
32 francs.

Préfecture du Cantal
CANTAL



M. le Maire de Brumet